

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2024

---

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2462)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° CS317

présenté par

M. Morel-À-L'Huissier, M. Panifous et M. de Courson

-----

### ARTICLE PREMIER

Compléter la seconde phrase de l'alinéa 11 par les mots :

« , de manière équitable, partout sur le territoire national. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est proposé de garantir l'égalité d'accès aux soins palliatifs pour tous, quel que soit leur lieu de résidence et la nature des soins souhaités. Actuellement, l'organisation des filières de soins palliatifs ne répond pas de manière équitable aux besoins spécifiques de chaque collectivité territoriale.